

LETTRES

DE

JEAN DU PERRON

ARCHEVÊQUE DE SENS

Parmi les débris de monuments amoncelés autour du Mausolée du Dauphin dans la chapelle Sainte-Colombe de la cathédrale, on remarque deux belles statues de marbre. Elles représentent deux prélats agenouillés devant des prie-Dieu aux draperies armoriées de harpes.

Ces deux priants, ainsi que les charmants anges pleureurs qui gisent à leurs pieds, sont ce qui reste du tombeau monumental érigé en 1636, dans le chœur de la métropole, par Jean du Perron, évêque d'Angoulême, à ses deux oncles Jacques et Jean du Perron, tous deux archevêques de Sens.

Si le nom du fameux cardinal, que la fougue de son éloquence et la vigueur de sa dialectique avaient fait surnommer *le marteau des hérétiques*, évoque facilement des réminiscences historiques et rappelle l'un des heureux négociateurs de la conversion de Henri IV; le nom de son frère, Jean du Perron, est peu connu.

A côté de la statue du cardinal, majestueusement drapé dans la cappa cardinalice, à la belle figure, altière, imposante, l'effigie un peu terne de

son frère et successeur, reste au second plan. Et de fait la mémoire de cet archevêque, dont l'épiscopat dura seulement trois années, passe presque inaperçue dans nos annales.

Jean du Perron pourtant n'a pas eu seulement la bonne fortune d'être le frère d'un homme célèbre ; il avait une réelle valeur personnelle et joua un rôle dans les événements de son temps.

L'épithaphe jadis gravée sur son tombeau déclarait qu'il n'avait pas seulement brillé de l'éclat de son frère, mais aussi du sien propre : *non fraternis tantum sed et suis coruscavit radiis*. Et ce n'est pas là une de ces amplifications familières aux compositeurs d'éloges funèbres. Jean du Perron s'était d'abord distingué dans les lettres et dans la théologie ; il eut une part d'influence dans les affaires politiques particulièrement difficiles à cette époque ; et, sans sa disparition prématurée, — il mourut à cinquante-six ans, — sans doute fût-il parvenu lui-même aux plus hautes situations dans l'Eglise et dans l'Etat.

Nous savons peu de chose de ses débuts dans la carrière ecclésiastique. Le satirique Bautru avait exercé sa verve maligne contre lui, comme du reste aux dépens de tous les gens de marque de son temps. Il écrivit, contre Jean du Perron, une satire intitulée *l'Ambigu*. Et ce surnom lui aurait été donné, dit, dans ses *Historiettes*, Tallemant des Réaux qui dépeint le prélat comme un ignorant, parce que « du vivant de son frère il n'estoit ny d'esglise, ny de robe, ni d'espée. »

On ne saurait donner créance à ces dénigrement dictés souvent par la jalousie ou la malveillance.

Il est, au contraire, avéré que Jean du Perron jouissait d'une réputation d'érudit, et que sa connaissance des langues anciennes et son savoir étaient tels qu'il fut proposé pour être précepteur de Louis XIII.

Attaché à la fortune de son frère et bénéficiant des hautes relations du cardinal à la cour, il y était devenu lui-même influent. Richelieu, dans ses Mémoires, parlant de la conspiration qui prenait corps, en 1616, contre l'omnipotence du maréchal d'Ancre, dit de lui :

« Le duc de Guise entra dans ce dessein, y étant induit par le sieur Du Perron, frère du cardinal, qui était de longtemps affectionné aux ducs d'Epéron et de Bellegarde, et parce que de soy même il n'aimait pas le maréchal qui luy avait semblé ne tenir pas de luy le compte qu'il devait. »

Jean du Perron était, à cette époque, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé. Le cardinal son frère, retenu loin de son diocèse par ses charges à la cour et ses nombreuses missions diplomatiques, sollicita et obtint pour lui le titre de coadjuteur de l'archevêché de Sens avec future succession. Les bulles lui conférant cette charge avec le titre d'archevêque *in partibus* d'Héraclée sont datées du 18 décembre 1616.

Le coadjuteur vint à Sens seulement le 20 juin

(1) MICHAUD et POUJOLAT, 2^e série VII, p. 113.

1618. Le Chapitre députa le trésorier pour lui faire les présents accoutumés. Le 13 juillet suivant, il faisait prendre possession, en qualité de coadjuteur, par le vicaire général Pierre de Marcq auquel il avait donné procuration.

Quelques mois plus tard, le 5 septembre, le cardinal mourait et Jean du Perron devenait par le fait archevêque. Dès le lendemain, il prêtait le serment de fidélité au roi en qualité d'archevêque de Sens.

Richelieu, dans ses Mémoires, termine l'éloge qu'il consacre au cardinal du Perron par cette parole : « Il mourut... n'ayant d'autre regret en sa mort que de n'avoir pas résidé en son archevêché (1). »

Son frère, s'il ne résida guère davantage, parut cependant vouloir prendre une part plus active à la vie de son diocèse. En 1619, il faisait travailler au palais archiépiscopal ; il y construisait un grand escalier, aujourd'hui disparu, sur l'emplacement de la belle chapelle de Saint-Laurent qu'on venait malencontreusement de détruire. L'extrémité est du bâtiment en bordure de la Grande-Rue fait partie des remaniements opérés à cette époque, et on y voit encore, dans la frise ornementale continuant celle d'Etienne Poncher, les harpes de son blason.

Sa sollicitude s'étendait même aux intérêts matériels de la ville. On lit en effet, dans *l'Histoire des Archevêques*, par le doyen Fenel :

(1) *Ibid*, p. 188.

« Jean Duperron au commencement de son épiscopat forma de grands desseins pour l'utilité de la ville de Sens qu'il voulait rendre opulente. Il y travailla jusqu'à sa mort qui a fait évanouir ses desseins formés avec prudence et bon conseil.

« Il fit venir d'habiles ouvriers afin d'examiner ce que l'on pourrait faire pour rendre le commerce florissant dans la ville cathédrale et afin d'examiner et de découvrir quels avantages particuliers cette ville a reçu de sa situation pour contribuer à ce qu'il s'était proposé.

« Ceux qui furent chargés de cet examen rapportèrent après plusieurs expériences que l'eau de la petite rivière de Vanne qui est au midi de la ville et se décharge dans la grande rivière d'Yonne était propre à faire d'excellentes teintures qui ne céderaient point en beauté à celles des Gobelins, à Paris.

« Ils ajoutèrent que l'on pourrait aussi construire des moulins à papier, et l'on commença effectivement à travailler à ces moulins. L'on conserve même encore de très bon papier qui y fut fabriqué.

« Le prélat pour aider la ville dans l'entreprise des manufactures offrit de lui prêter la somme de 300 000 livres pour vingt ans, sans intérêts. Mais sa mort précipitée, dans un âge peu avancé, anéantit ses projets et les espérances que la ville en avait justement conçues.

« Les moulins à papier ont même été détruits peu après, n'y ayant plus personne pour aider les

entrepreneurs dans les commencements qui sont toujours difficiles.

« On conserve encore dans les archives de la ville (1720) les mémoires dressés par les experts nommés et choisis par cet Archevêque à cet effet. »

A Maillot, un moulin porte toujours le nom de Moulin de la Papeterie.

Jean du Perron joua un rôle important dans l'Assemblée générale du clergé, réunie à Paris, le 16 mai 1619. Le roi, alors en voyage, ayant exprimé le désir que la réunion se tint à Blois, l'Assemblée s'y transporta le 8 juin. Jean du Perron y occupait la deuxième place. Sur sa motion, l'Assemblée décida, le 4 juillet, d'envoyer une circulaire à tous les évêques de France pour les exhorter à faire solenniser dans tous les diocèses la fête de Saint Louis.

Il tint en septembre le synode de la province de Sens, qui se réunit à Paris, malgré le désir exprimé par le Chapitre de voir cette assemblée à Sens.

Jean du Perron avait alors de plus graves soucis. Etroitement mêlé aux difficultés qui éloignaient le roi Louis XIII de sa mère, la reine, Marie de Médicis, il entretenait avec l'un des fidèles de la Reine, Richelieu, évêque de Luçon, une correspondance qui révèle l'intimité des deux prélats.

Ce que nous connaissons de cette correspondance date de la dernière année seulement de la vie de l'archevêque de Sens (octobre 1620 à octobre 1621). Mais pour en comprendre les allusions relatives aux événements contemporains, il importe de rap-

pelier brièvement la situation de la Cour et du pays, à cette époque.

Parmi les prélats rassemblés aux Etats généraux de 1614 — ces états primitivement convoqués à Sens pour le 10 septembre 1614 et qui se réunirent à Paris du 27 octobre au 23 février 1615 — et où le cardinal du Perron joua un rôle prépondérant, on avait beaucoup remarqué un jeune évêque, jusque là uniquement occupé du gouvernement de son diocèse, Armand du Plessis Richelieu, évêque de Luçon. Il avait reçu la haute mission de prononcer le discours au nom de l'ordre du clergé, dans la séance de clôture. La reine régente le distingua, l'attacha dès lors à sa personne, prit et écouta ses avis et, après l'arrestation de Condé, en 1616, le fit sous-secrétaire d'Etat.

Lorsque, après l'assassinat du maréchal d'Ancre, le jeune roi put enfin secouer la tutelle de sa mère et surtout des favoris de la régente pour prendre en mains le pouvoir, sur les conseils de Luynes, il exila à Blois Marie de Médicis. Richelieu resta dans la disgrâce fidèle à sa souveraine. Lui-même, d'abord renvoyé dans son diocèse, fut bientôt exilé à Avignon.

La reine mère ayant réussi à s'échapper du château de Blois, dans la nuit du 22 février 1619, pour se rendre à Angoulême, Louis XIII et ses conseillers comprirent combien une réconciliation était désirable. Ils pensèrent que, mieux que tout autre, l'évêque de Luçon pourrait la faciliter. Il fut rappelé d'Avignon et, à l'instigation du père du Tremblay,

en religion le P. Joseph — celui que l'histoire devait appeler l'*Eminence grise*, et dont la popularité et l'influence étaient déjà très grandes — Richelieu fut envoyé à Angers. Son intervention amena la signature du traité d'Angoulême, puis l'entrevue entre le roi et sa mère.

Néanmoins, l'influence contraire du connétable de Luynes qui tenait à garder la confiance du jeune roi et redoutait l'ingérence d'autres conseillers capables de contrebalancer sa fortune, suscitait encore mille difficultés. Les conseillers de la reine, à l'exception toutefois de Richelieu, la poussaient à profiter des nombreuses défections qui se produisaient parmi les princes, et à répondre aux avances des protestants toujours prêts à la révolte et naturellement disposés à profiter d'un pareil appui.

Le roi dut même faire une campagne pour pacifier la Normandie alors parcourue et agitée par les partisans des ducs de Longueville et de Vendôme, eux-mêmes encouragés par les amis de la reine.

C'est dans ces conjonctures que, le 3 juillet 1620, Louis XIII envoya auprès de sa mère, avec mission de préparer et de conclure la paix, une ambassade composée de l'archevêque de Sens, des ducs de Montbazou et de Bellegarde et du président Jeannin. Les négociations furent laborieuses et traînèrent en longueur ; elles aboutirent enfin, à la suite de la déroute des Ponts de Cé, au traité d'Angers qui fut signé par les envoyés du roi d'une part, le cardinal de Sourdis et Richelieu, de l'autre, au nom de la reine.

Depuis cette date une correspondance suivie s'établit entre Jean du Perron et Richelieu. L'archevêque, écrit le 18 octobre, de Pau où il accompagne le roi, au sujet des difficultés soulevées par le retour de Marie de Médicis à Paris, et par ses exigences difficiles à concilier avec les droits de la reine Anne d'Autriche. Cette lettre a été en partie publiée par l'éditeur des *Lettres de Richelieu* (1).

Richelieu lui répond vers le 25 octobre (2).

Le 3 janvier 1621, Jean du Perron écrit de Sens à Richelieu :

« A Monsieur

« Monsieur l'évesque de Lusson, Coner du Roy en son Conseil d'Etat et grand aumosnier de la Royne Mère

« Monsieur

« J'eus beaucoup de regret de partir de Paris sans y attendre vostre retour; mais la longueur de celuy du Roy, et le temps qu'il y avoit que je n'estois venu en ce lieu, me firent résoudre subitement de m'y en venir. Depuis j'ay toujours attendu la venue d'un des miens, par lequel j'espérois apprendre de vos nouvelles. Ce que n'estant point, je me suis résolu de vous faire ce mot, pour vous dire que le soing pastoral ne m'oste point celuy que je dois avoir de mes amis. J'espérois toujours que le bon Père qui régist la mission de Poictou, viendroit vous voir, comme il nous l'avoit mandé. Si cela

(1) D'AVENEL, *Lettres, instructions et papiers d'Etat du cardinal de Richelieu* Paris. imprimerie Nationale, 1874, t. VII, p. 488.

(2) *Ibidem*, p. 487.

est, je ne crains pas d'estre éloigné de vos bons entretiens. Car pour la souvenance de vostre bonne et vertueuse Maistresse, c'est un cas réservé à vostre dignité, dont je me promectz que vous daignerez me rendre participant : et moy je le ressentiray comme l'office qui me peut le plus obliger, et qui me fera demeurer pour jamais,

« Monsieur,

« Vostre très humble et très affectionné confrère et serviteur

« J. Arch. de Sens

« Sens, ce 3^e Janvier 1621 (1). »

La lettre suivante n'est point datée. L'allusion faite par l'archevêque à l'arrivée attendue de la Reine mère permet de supposer qu'elle fut écrite de Saumur, où la Cour resta du 12 au 16 mai 1621 et où Marie de Médicis vint rejoindre son fils. L'archevêque de Sens fait alors partie de la suite du roi dans sa campagne contre les huguenots.

« Monsieur

« Je creus hier que mon devoir ne se rencontreroit pas à propos avec la tourbe qui vous fut visiter. Et aujourd'hui je reste en l'espérance que vous vous approcherez demain de ces quartiers. A faute de quoy je ne manqueray d'aller faire la révérence à la Royne. En ayant plus d'impacience que vous n'avez eu d'artifice pour m'y convier, quoy que vous n'en ayez point eu faute, non plus que de belles

(1) Archives du ministère des Affaires Etrangères. *Mémoires et documents*, t. DCCLXXV f° 20.

paroles pour me persuader que le P. Jos[eph] ne veut pas que je croye, qui est que vous scavez mieux aimer vos amis que luy. Attendant que le différent en soit vuydé, je demeureray

« Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant confrère et serviteur.

« J. A. de Sens »

« On me vient dire que ceux de Saint-Jean (1) mande (*sic*) à parlementer (2).

Une troisième lettre de Jean du Perron est datée de Niort, le 28 mai.

« Monsieur

« J'ay trouvé des marques de vostre soing, arrivant en ce lieu, y ayant reçu les deux lettres qu'il vous a plu m'escire : dont je ne vous diray point les belles paroles maintenant, estant besoing d'y employer la vive voix. J'y ay aussi appris les choses qui se sont passées à Saumur, qui m'ont fait regretter de ne m'y estre trouvé, pour y servir selon que Dieu m'en eust donné le moyen (3). Le prin-

(1) Saint-Jean-d'Angely dont le roi se préparait à faire le siège et qui fut pris le 25 juin.

(2) Archives des Affaires Etrangères, t. DCCLXXV, f° 21. C'est sans doute cette lettre qui parvint à l'évêque de Luçon pendant son séjour dans sa terre de Richelieu, ou selon sa plaisante expression « dans la solitude d'un lieu riche de nom mais non d'effet. » (Voir *Lettres.... du cardinal de Richelieu*, *op. cit.* t. VII, p. 489).

(3) L'archevêque fait allusion à un incident qui avait fort mécontenté la reine mère. Elle vint à Saumur où déjà se trouvait la Cour. Non seulement, dit Richelieu dans ses *Mémoires*, « on ne lui donna pas un logement tel qu'il lui appartenoit, mais elle n'en eut pas du tout. » Le favori de Louis XIII, Luynes, avait recommandé aux maréchaux des logis de le

cipal est qu'elles se sont bien terminées, et que la prudence de la Royne et de ceux qui s'en sont entremis y a apporté ce qui estoit de besoing. Nous voicy approchez des rebelles. On tient que Lundy nous nous en approcherons de plus près, et que nous les yrons visiter jusques sur les lieux. J'eusse bien désiré pouvoir demeurer en celuy où vous estes. Car ce mestier ne convient guères ny avec mon humeur, ny avec ma profession. Je croy, Monsieur, que vous viendrez vers ces quartiers et que lors nous aurons moyen de parler de toutes choses. Pour le moings, faictes encore cette station si vous en estes requis, et puis vous verrez lors que les affaires seront expédiées ce que vous aurez à faire du reste. L'assurance que j'ay que vous me continuerez auprès de Sa Majesté vos offices accoustumez me fera dispenser de lui mander autre chose sinon que je m'efforceray de mériter, par toutes sortes de très humbles services, les tesmoignages que je reçois tous les jours de sa bienveillance et de sa bonté. Ce me sera une nouvelle obligation que je joindray

loger immédiatement après le roi et la reine sa femme, et il s'attribua l'appartement que devait occuper la reine mère.

Richelieu raconte cette aventure dans une lettre à l'archevêque de Sens, publiée par Avenel. L'éditeur croit devoir assigner à cette lettre la date du 7 ou 8 juillet. Elle serait au contraire antérieure au 28 mai, date de la réponse de l'archevêque. Notons seulement, dans cette lettre de Richelieu, cette déclaration témoignant qu'il était l'obligé de du Perron : « Je laisse ce discours pour vous dire le souvenir que la reine à souvent de vous, accompagné de tout plein de tesmoignages avantageux à *mon protecteur* qui ne perdra jamais cette qualité, m'assurant qu'il ne la voudroit pas changer en une autre, estant très certain que jamais je ny consentirois. »

avec toutes les autres précédentes pour me dire à jamais, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

« J. Arch. de Sens. »

« de Nyort, ce 28 may 1621 (1). »

Aussitôt après la prise de Saint-Jean-d'Angély le roi partit avec son armée pour aller mettre le siège devant Montauban. Le 11 juillet, disent les *Mémoires* de Richelieu, il arrive à Castillon, ville de sureté qui lui ouvrit les portes; de là, il alla coucher à Sainte-Foy, le 12, à Bergerac, le 13. Il arriva le 20 à Tonneins et là, prit la résolution d'assiéger Clérac.

L'archevêque de Sens est du voyage et fait partie du Conseil du roi. Voici ce qu'il écrit de Tonneins (2), le 21 juillet, à Richelieu :

« Monsieur

« Je pensais vous écrire en arrivant sur la Dordogne, estant le lieu où nous croyons en trouver plus de subject. Mais j'y fus surpris d'une fiebvre avec un commencement de pleurésie qui m'obligea à demeurer quelques jours après la Cour. Maintenant que, par la grâce de Dieu, je l'ai rejointe, je vous fais ce mot pour vous dire que je ne manquay, en arrivant à Coignac, de satisfaire à tout ce que je devois. J'y trouvay Monsieur le Connestable fort content de vostre veüe, ce que je creus d'autant plus qu'il me témoigna croyre que vous l'estiez de

(1) *Ibid* f° 22.

(2) Tonneins (Lot-et-Garonne).

lui, me demandant s'il n'estoit pas ainsi. Je luy renouvelé les assurances que vous luy aviez données des bonnes intentions de la Royne, et comme elle n'avoit pas de plus grand désir que de voir prospérer ce desseing. Ce que je luy ay encor confirmé depuis vos lettres reçues.

« Nous voicy à deux lieues de Clérac (1) qui semble vouloir faire le mauvais. Il y a déjà esté investi par Monsieur du Mayne : et je croy qu'après demain nous le tiendrons de court. Il est encor incertain s'il persistera en son opiniastreté : la place est forte, et y a de bons hommes dedans. Toutesfois voiant toutes les autres du païs, avec les personnes de qualité qui les pouvoient deffendre, s'estre remises en leur devoir, il y a quelque lieu de croire qu'il s'accommodera. Si cela est, il n'y a plus que Montauban dans tout le païs, ny en tout le parti qui puisse tenir ferme. De sorte que nous n'aurons plus qu'à recevoir l'obéissance de ceux qui ne nous la fussent pas venu rendre plus loing. Dieu veuille que nous vous en puissions mander de bonnes nouvelles dans peu de jours. Ce pendant vous m'obligerez beaucoup, Monsieur, d'assurer Sa Majesté que je ne manqueray en rien à ce qui sera du bien de son service, et que, quand je ne m'y sentirois obligé par infinies considérations ausquelles tous les gens de bien sont obligés, la confiance qu'il luy a pleu en prendre, avec la bonté, la candeur, la droicture

(1) Charente-inférieure, arrondissement de Jonzac. Le siège commença le 23 juillet et la ville se rendit le 4 août.

et la générosité que j'ay recogne en son âme m'y obligeroyent très estroittement.

« Conservez-moy, s'il vous plaist, en l'honneur de son souvenir et me tenez pour jamais, Monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur,

« J. Archeve de Sens

« De Thonins, ce 21^e juillet 1621 (1). »

La réponse est publiée dans le *Recueil des Lettres du cardinal de Richelieu* (2). Elle débute sur ce ton familier :

« Si je vous escriis quatre fois contre une, vous ne le trouverés pas estrange, veu que nous n'avons pas beaucoup à faire et que vous êtes dans des occupations continuelles dans le grand monde où vous estes. Tout est bien, pourveu que vous ne soyés pas diverty de vous souvenir de vos amis, particulièrement de moy, qui ne cède à personne en affection. Mais j'apprehende d'estre mis au rang des péchés oubliez. La Reyne se tient bien asseurée qu'il n'est pas de mesme d'elle ; je luy en réponds sans qu'il en soit besoin, veu la confiance qu'elle a en vous. La différence qu'il y a entre le maistre et le valet fait que cette considération ne m'assure pas en mon particulier. Cependant, nonobstant mes apprehensions, je suis content, sachant bien que vous ne pouvés estre envers vos amis autre que vous avés toujours esté, c'est-à-dire tel que leur affection et leur sincérité en vostre endroit le méritent. »

(1) Archives des Aff. Etrang. — *Ibid*, f^o 23.

(2) Page 498.

A la fin de sa lettre, Richelieu répond à un désir que du Perron lui avait exprimé : « Mandés-moy si vous estes encore en volonté d'achepter une terre en ces quartiers, car si cela est, je m'enquerray particulièrement d'une, laquelle on m'a dit qu'on veut vendre, qui n'est qu'à quatre petites lieues de Richelieu. »

Jean du Perron répond sans tarder :

« Monsieur

« Je croy que vous aurez reçu les lettres que je vous ay envoyées par la voye du bon P[ère] et appris par leur moyen la cause du silence où je me suis trouvé depuis nostre séparation, qui est un peu d'indisposition qui m'arriva au partir de Lybourne. Je vous y mandois aussi la satisfaction où vous aviez laissé Monsieur le Connestable, de Coignac, où je n'ay veu rien de changé depuis. Quant aux propos qu'il a tenus à Mr de Marsillac sur l'esloignement de la Royne, j'escris à Sa Majesté ce qu'il m'en a respondu lors que je luy en ay parlé. Il est venu depuis deux jours un advis dont j'ay faict le récit à se *(sic)* porteur, je croy qu'il sera bon d'en oster le subject veu le temps et l'occupation où nous sommes. Pour votre voiage à Paris, le meilleur sera, s'il n'y a chose bien pressée, de le différer. Nous sommes icy sur les termes de voir la batterie de Clérac, qu'on croit ne devoir pas durer longtemps, et d'autant moins qu'on voit qu'ils ne sont pas gens de conduite. D'icy nous irons à Montauban, où s'achèvera de juger le procès. Dieu nous en donne

une bonne issue et à moy le moyen de vous tesmoigner comme je suis pour jamais.

« *Monsieur*

« Votre très humble et très affectionné confrère et serviteur.

« J. Arch. de Sens (1).

« De Thonins, ce 28^e juillet 1621. »

« Vous m'obligerez fort, Monsieur, de vous enquerir d'une terre qui soit belle et bien bastie, mais je la désirerois fort proche de la rivière de Loyre. »

Au moment où du Perron écrivait cette lettre, Richelieu lui en adressait une tout entière remplie de plaintes au sujet d'un certain Boulroy, envoyé par le connétable de Luynes à la cour de la reine mère, et qui s'y était permis des propos blessants pour la souveraine.

Du Perron répond aussitôt :

« *Monsieur*

« J'ay faict les plaintes que vous avez désiré pour le voyage qu'on a faict vers vous. On a fort blasmé les propos que l'homme a tenus sur le subject de la Royne. Monsieur le cardinal de Retz et M. de Modène ont vu de quelle façon j'en ay parlé. Pour ce qui est du personnage, il m'a faict de grandes protestations n'avoir parlé qu'au nom de ceux qu'il avoit veus par delà, et comme récitant ce qu'ilz luy avoient dict. Et de fait, je ne voy pas qu'il ait rien altéré à son retour. Monsieur le Connestable m'a

(1) *Ibid*, f^o 24.

encore tesmoigné de nouveau estre en pleine confiance pour ce qui regarde la Royne et vous. En vous comportant comme vous m'avez mandé et comme je persiste à en donner assurance, toutes choses sont assurées. Nous voila, Dieu merey, en possession de Clérac ; et moy je pars annuict (*sic*) pour aller prendre le chemin d'Agen affin d'éviter la foule. Nous vous manderons de nos nouvelles aux occasions que nous en aurons. Cependant, respondes, s'il vous plaist pour moy, aux honnestes et favorables, mais non méritées paroles de Sa Majesté, vous ferez œuvre juste et méritoire. Et moy je donneray ordre de ne vous faire point trouver menteur. Sur ce je vous baisera très humblement les mains et demeureray

« Monsieur

« Vostre très humble et très obéissant

« serviteur,

« J. Arch. de Sens.

« De Thonins, ce 7 d'Aoust 1621 (1). »

Richelieu, à cette époque, multiplie ses lettres à l'archevêque. Il lui parle, « comme à son confesseur, comme ayant toute confiance en lui, » affirme-t-il, de toutes les difficultés intéressant la reine ou le concernant personnellement.

Le 17 août, il l'entretient d'une affaire à laquelle il désire intéresser le connétable de Luynes. Il est question d'une négociation en cour de Rome qui paraît laborieuse. Bien qu'il ne précise pas, il

(1) *Ibid.*, p. 25.

est à peu près certain qu'il s'agit de la demande officielle d'un chapeau cardinalice pour lui-même, demande que Louis XIII avait promis de faire sur les instances de sa mère, mais qu'on soupçonnait Luynes de contrarier secrètement.

Marie de Médicis, sans doute inspirée par son conseiller, écrit à l'archevêque de Sens ce billet :

[aout 1621]

« Monsieur de Sens,

« Envoyant tesmoigner au roy, Monsieur mon fils, la joye que j'aye de l'avancement de ses affaires, je ne puis que vous tesmoigner le souvenir que j'ay et auray toujours de vous. Le sieur de Marillac m'a rapporté que mon cousin le connestable luy avoit dit que quelques uns faisoient mauvais jugement de mon voyage. Mais je me mocque de leurs jugemens ; si c'est faute de chercher repos lorsqu'on est inutile et qu'on ne peut rien que par souhait, — que j'auray aussi bien tels qu'il faut, en quelque lieu que je sois, que dans les chaleurs du Languedoc — : j'ay tort, mais non pas autrement. Mes actions feront cognoistre à tout le monde qu'il n'y a personne qui affectionne la personne du roy Monsieur mon fils et désire le bien de son estat à l'esgal de moy. Vous avés toujours respondu de cette vérité, vous n'en serés jamais en peine. Ayés donc cette créance puisqu'elle est très certaine... Je me descharge à vous comme j'ay faict plusieurs autres fois (1). »

(1) Lettres de Richelieu, op. cit. VII, p. 506.

Cette pièce avait pour but surtout de faire connaître au roi, par l'intermédiaire des personnes qui pouvaient avoir quelque influence sur lui, que les méfiances suscitées dans son esprit contre sa mère, surtout par le connétable de Luynes, étaient sans fondement.

Un envoyé de la reine, Louis de Marillac (1), s'efforçait alors de contre-balancer à la cour de Louis XIII ces fâcheuses impressions.

Richelieu, en même temps que la reine, écrivait à l'archevêque de Sens, sur le même sujet.

Il termine sa lettre, — la dernière qu'ait reçue de lui Jean du Perron, — par cette déclaration :

« Elle (la reine) vous aime sincèrement et vous tient d'une franchise incomparable à tous ceux à qui vous la promettés. Il n'y a pas deux jours que je luy ai ouy dire de vous ce que vous m'avez dit deux ou trois fois de celui qui vous escrit, savoir est, qu'il n'aime pas tout le monde, mais que ceux qu'il aime, il les aime entièrement (2). »

L'archevêque de Sens écrivait peu de jours après, le 27 août, du camp de Montauban :

« Monsieur

« J'ay sceu par M. de Marillac l'intention de Sa Majte sur les choses qui la regardent. Je n'ay man-

(1) Louis de Marillac, né en 1572, avait été gentilhomme de la Chambre de Henri IV et, marié à une Italienne qui tenait à la famille des Médicis, il était fort avant dans les bonnes grâces de la reine-mère. Son frère devint garde des Sceaux. Il eut lui-même une brillante carrière militaire et fut fait maréchal de France après la prise de la Rochelle. L'un des vaincus de la journée des Dupes, il fut décapité en 1632.

(2) Lettres de Richelieu, op. cit., VII, p. 507.

qué d'y apporter auparavant ce qui estoit de besoin. C'est la vérité que lors que le Sr du Mons arriva, il y avoit un peu de rumeur pour le faict d'Angers. Et cela fut cause qu'il fallut traicter avec discrétion la matière pour laquelle il estoit venu. Néantmoins je ne laissé, avant qu'il s'en retournast, de faire condamner, en la présence de ceux que je vous ay mandé, celui qui en estoit l'auteur, et d'obtenir promesse qu'il ne retourneroit plus. Il y a eu des advis venant de divers costez, et particulièrement de vers Paris, qui ont faict discourir : et pour ceste cause je croy qu'on a esté bien aise d'estre esclarey de ce qu'on a appris depuis. Mais jamais on ne vous y a meslez ; et moins encor à cet'heure qu'au paravant. Vivez en, en (*sic*) toute assurance : vous ne serez point trompé sur ce que j'en dis. M. de Marillac m'a monstré le plan de la muraille qui a esté faicte ; elle est toute telle que nous l'avoit dict le sieur du Mons. J'en parlay encor avant hier et ne manqueray pas d'en dire de nouveau ce qu'il faudra. Vous ne me mandez non plus des nouvelles de la Royne par vostre lettre. Que si vous croyez que je n'en eusse aucun sentiment, j'appelle de vous à vous-même, et convertiray mon appel en plaintes, si vous ne m'en faictes raison. Quand vous sçaurez ma procédure depuis quelques jours, vous direz que le vent de la cour ne m'aveugle pas ny ne me faict pas changer de procédure envers mes amis. Nos affaires vont tous les jours de mieux en mieux, Dieu mercy. J'espère, moyennant son aide, que Messieurs de Montauban

en diront bien tost des nouvelles. Conservez-moy, s'il vous plaist, ce que vous sçavez que j'honore et révère du profond de mon cœur, et me croyez, Monsieur, vostre très humble et très obéissant confrère et serviteur.

« J. Arche de Sens.

« Du camp de Montauban, ce 27 aoust 1621 (1).

Le siège de Montauban n'eut pas l'issue espérée. Des épidémies décimèrent l'armée du roi. Jean du Perron, dont la santé était déjà très ébranlée par la pleurésie dont il avait souffert au mois de juillet, succomba le dimanche 24 octobre 1621, à 3 heures après midi, à Laubijac près de Montauban.

Trois autres prélats, les évêques de Valence (2), de Carcassonne (3) et de Marseille (4) moururent de la même maladie. Le connétable de Luynes fut également emporté quelques mois après.

Le 5 novembre seulement, le Chapitre de Sens, informé par la rumeur publique et par des lettres reçues de Paris, déclara la vacance du siège et nomma les vicaires capitulaires (5).

Le 12 novembre, le secrétaire de l'archevêque défunt, Philippe de Brouilly, seigneur d'Harleville, écrivit au Chapitre, lui demandant de pourvoir aux obsèques.

(1) *Archives des Affaires Etrangères*, t. DCCLXXV, f° 26.

(2) Pierre-André de Gelas de Léheron.

(3) Christophe de l'Estang.

(4) Nicolas Coeffetau.

(5) *Registre des Délibérations Capitulaires. Archives de l'Yonne*, G. 661.

Le corps de Jean du Perron fut transporté, le 2 décembre, du château de Noslon à la métropole, où il fut inhumé provisoirement dans la chapelle de Saint-Savinien. Il fut, depuis, transféré dans le caveau où il repose actuellement, près du cardinal son frère, sous le passage qui va du chœur au bas-côté nord.

L'ABBÉ E. CHARTRAIRE.
